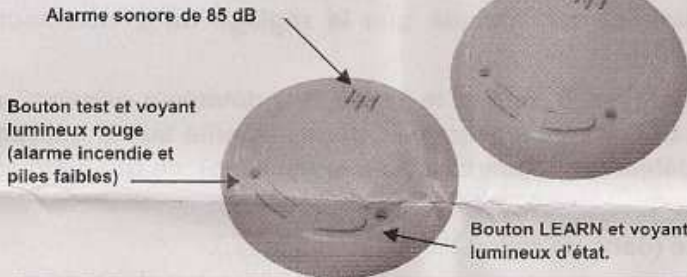


IDK vous remercie d'avoir fait l'acquisition de ces détecteurs de fumée sans fil en réseau (réf: DET-200), nous vous conseillons de lire très attentivement cette notice.



DESCRIPTIONS

Contenu :

- 2 Détecteurs de fumée sans fil.
- 2 Piles 9V type 6F22 alcalines (fournies, autonomie de 1 an* environ)
- 6 Piles 1.5V type LR6 AA alcalines (fournies, autonomie de 1 an* environ)
- 2 Sachets de 2 Vis et 2 chevilles.
- 1 Notice d'utilisation
- *hors déclenchements.

EMPLACEMENTS PRECONISES

Ces détecteurs sont prévus pour être fixés au plafond (au centre de la pièce) toujours éloignés d' 1 mètre minimum d'un mur ou d'une cloison. (Fig. 1) Il peuvent être aussi fixés d'une façon verticale sur un mur en respectant une distance de 15 cm par rapport au plafond (ne jamais les fixer dans un angle!)

Vous pouvez ainsi les placer dans les lieux suivants:

- Chambre à coucher
- Escalier
- Couloir
- Local technique (électrique)

Lieux sur plusieurs niveaux :

Il est fortement conseillé de placer un détecteur à chaque étage voir schéma fig.2 et 3

Endroits déconseillés (risque de déclenchements intempestifs):

- Cuisine (causes: les fumées de cuissons)
- Garage (causes: Démarrage des moteurs de véhicules)
- Salle de bains, douche (causes: Vapeur d'eau)

AVERTISSEMENTS

- Ne pas fixer ces détecteurs sans avoir mis des piles neuves (Alcalines) en respectant les polarités + et -, et effectuer le test avec le bouton prévu à cet effet (faire un test ensuite toutes les semaines!).
- Changez les piles dès que les signaux sonore et lumineux apparaissent (fréquence : un bip toutes les minutes environ pendant 7 jours)
- Ces détecteurs ne peuvent pas fonctionner sans leurs piles.
- Tenez ces détecteurs hors de portée des enfants de moins de 36 mois.
- Ne jamais plonger ces détecteurs dans un liquide (eau, huile, etc.).
- Pour une utilisation en intérieure. 🏠
- Les fumées de cigarette ne déclenchent pas les détecteurs, à moins de souffler directement sur les détecteurs.
- En cas d'incendie prévenez les pompiers le plus rapidement possible.

Respecter toujours ces mesures de prévention:

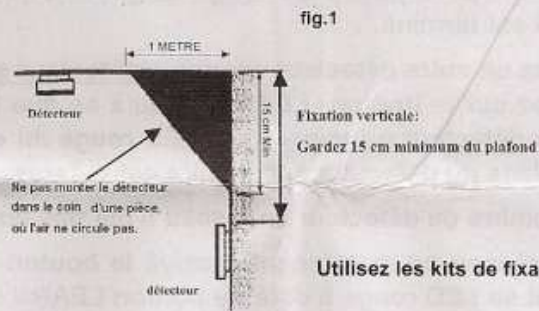
- Ne laissez pas les enfants sans surveillance.
- Ne fumez pas au lit, ne jetez pas les cendres chaudes dans une poubelle.
- Ne stockez pas des produits inflammables sans précautions.

Ces détecteurs sont des éléments de détection; mais en aucun cas des éléments de prévention !

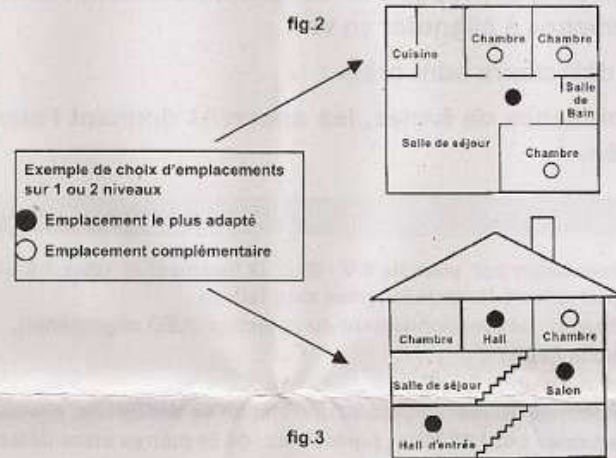
Remplacez ces détecteurs tous les 8 ans

Notez au dos des appareils la date d'installation.

INSTALLATION



Utilisez les kits de fixation fournis !

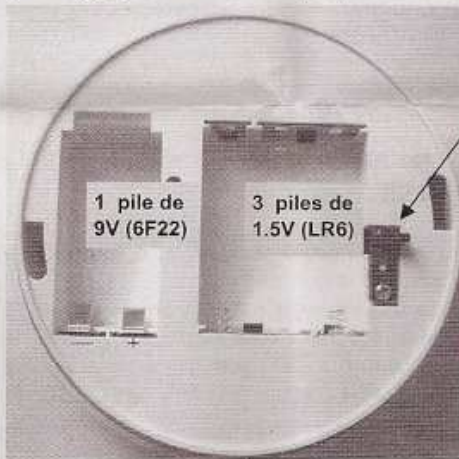


Avertissement : pour une protection maximale, chaque pièce devrait disposer d'un détecteur de fumée (sauf la cuisine, la salle de bain, et le garage).

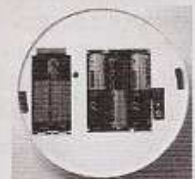
La distance maximale entre chaque détecteur est de 30 mètres dans des locaux, (hors béton armé, charpentes métalliques).

MISE EN PLACE DES PILES

Les piles fournies sont emballées d'un film plastique, retirez ce film sur chaque pile, puis réinstallez les piles en respectant les polarités + et -, puis d'appuyer sur le bouton test jusqu'à entendre la sirène.



Clapet à rabattre avant la mise place des piles de 1.5V (LR6), sinon impossibilité de montage sur le support murale.



Piles en place

PROGRAMMATION

Une fois les détecteur testés, une lumière rouge (LED), à côté du bouton TEST, doit clignoter environ une fois par minute .

Choisissez un détecteur comme « détecteur principal ». Appuyez sur le bouton LEARN, la LED passe au rouge puis ré-appuyez sur LEARN, la LED passe au vert. Appuyez sur le bouton TEST une fois, la LED verte s'éteint puis passe en rouge clignotant (+ bip), ce qui indique que le réglage du « détecteur principal » est terminé.

Choisissez un autre détecteur comme « détecteur secondaire », mettez le à côté du « détecteur principal » et appuyez sur le bouton LEARN jusqu'à ce que la LED rouge s'allume. Appuyez ensuite sur le bouton TEST du « détecteur principal » ; la LED rouge du « détecteur secondaire » s'éteint (+ bip), ce qui indique que le réglage du détecteur secondaire est terminé.

NB : Le nombre de détecteur en réseau n'est pas limité (dans un rayon de 30 mètres max.).

Testez le réseau en maintenant appuyé le bouton TEST de n'importe quel détecteur , ce dernier donne l'alarme, et sa LED rouge à côté du bouton LEARN clignote. Continuez à maintenir le bouton TEST appuyé jusqu'à ce que les autres détecteurs donnent l'alarme à leur tour et que leur LED à côté du bouton LEARN commence à clignoter en vert.

Les détecteurs sont prêts .

En présence de fumée, les appareils donnent l'alarme en émettant un bruit strident jusqu'à l'absence de fumée.

CARACTERISTIQUES

- ❖ Alimentation par piles de 9 V - 6F22 (2 fournies) et piles 1.5 V LR6 AA (6 fournies)
- ❖ Signal sonore lorsque les piles sont faibles.
- ❖ Indicateur de fonctionnement du détecteur (LED clignotante).
- ❖ Touche "TEST".
- ❖ Signal d'alarme 85 dB.
- ❖ Fonctionne en réseau (lorsqu'une alarme se déclenche, elle active automatiquement les autres alarmes)
- ❖ Fréquence : 433,92 MHz , portée max. de 30 mètres entre détecteur suivant conditions (hors béton armé, charpentes métalliques)
- ❖ Installation illimitée de détecteurs supplémentaires (dans un rayon de 30m maximum)
- ❖ Conforme à la Norme EN 14604:2005

MAINTENANCE

- Après un long déclenchement d'alarme, il est préférable de changer les piles des détecteurs (Ne jamais utiliser d'accumulateurs rechargeables !)
- Vérifiez qu'il n'y a pas de dépôt de poussières sur les détecteurs, utilisez un aspirateur.
- Procédez au test des piles toutes les semaines (bouton TEST).
- En cas de non fonctionnement total des détecteurs (après le remplacement des piles), n'essayez pas de les réparer en les démontant, procédez plutôt à leurs remplacements, leur durée de vie d'environ 8 ans.

ATTENTION :

Vous ne devez pas vous débarrasser de ces détecteurs et des piles avec vos déchets ménagers. Un système de collecte sélective pour ce type de produit est mis en place par les communes, vous devez vous renseigner auprès de votre mairie afin d'en connaître les emplacements. En effet, les produits électriques et électroniques contiennent des substances néfastes sur l'environnement ou la santé humaine et doivent être recyclés.

Ce symbole indique que les équipements électriques et électroniques font l'objet d'une collecte sélective.



NE METTEZ PAS LES PILES DANS LE FEU ET NE LES EXPOSEZ PAS À UNE TEMPERATURE ÉLEVÉE. ELLES RISQUENT D'EXPLOSER .

IDK Multimédia apporte tous les soins nécessaires à l'élaboration de ses produits. Si toutefois vous rencontriez un problème avec ce modèle, contactez notre équipe d'experts

IDK MULTIMEDIA Service Clients (lundi au vendredi)

2 Rue de la pâture , lot N° 5, 78420 CARRIERES SUR SEINE

Tél : 08 26 09 29 29 appel facturé 0,15€* / min (cout variable selon l'operateur) * Ligne fixe France Telecom

E-mail : technique@idkmultimedia.com

Le recours en garantie (1 an, sauf piles) ne sera valable qu'accompagné d'une preuve d'achat. Conservez-la soigneusement !

Si vous rapportez le produit au magasin ou à votre revendeur, il faut qu'il soit complet avec tous les accessoires présents dans la boîte, accompagné d'une copie de votre preuve d'achat et la cause de la panne.

www.idkmultimedia.com

DECLARATION DE CONFORMITE CE
DECLARATION OF CONFORMITY CE

Je soussigné Monsieur PATRICK PHILIPON

I, the undersigned Mr./ Mrs. (delete as appropriate).

- Société : IDK MULTIMEDIA (PHÉNIX SARL)

(Le terme organisme désigne toute personne morale qui n'est pas une société)

Company

(The term organisation covers any legal entity which is not a company)

- Adresse :

Address

2 rue de la Pâturée – Immeuble Carrière - Unité 5

78420 CARRIÈRES SUR SEINE, FRANCE

Agissant en qualité de : GÉRANT D' IDK MULTIMEDIA

Acting in her/his position of

Identification du produit :

Apparatus identification :

Libellé : DETECTEUR DE FUMEE SANS FIL EN RESEAU

Modèle :

référence : DET-200

Déclare sous son entière responsabilité que le produit décrit ci-dessus est en conformité avec les exigences essentielles applicables et en particulier celles des directives :

Declares under his full responsibility that the apparatus described above is in accordance with the essential requirements applicable and in particular with the following criteria of directives:

■ **EN 14604 :2005**

■ **Équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications (R&TTE): 1999/5/CE**

Radio equipment and telecommunications terminal equipment

■ **Piles 2006/66/CE**

Directive Battery

■ **RoHS : 2002/95/CE**

Risk of Hazardous Substances

Produit fabriqué en Chine / made in China

Et que les normes et/ou spécifications techniques mentionnées ci-dessous ont été appliquées

And the standards and/or technical specifications mentioned below were applied

EN 14604 : 2005

Certificat ANPI N° 1134-CPD-059 du 11 / 09 /2008



(asbl/vzw) Parc Scientifique Fleming-Granbonpré 1
B-1348 Louvain-la-Neuve - BELGIUM
Tel:32 2 234 36 10 Fax:32 2 234 36 17 Email:cert@qnpi.be

R&TTE : 1999/5/CE

Certificat INTERTEK n° SH08061315-V1 du 18 / 07/2008

EN 300 220-2 V2.1.2

EN 301 489-01 V1.6.1

EN 301 489-03 V1.4.1

CE/ROHS

Rapport de test CTS n° CNB080723-01114-C DU 15 / 08 /2008

Piles 2006/66/CE

EG-CONFORMITEITSCERTIFICCAAT

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

1134-CPD-059

Pile de 9 V type 6F22

Rapport de test SGS N° EC405859212 du 18 / 04 /2007

Piles de 1.5V type LR6

Rapport de test VERITAS N° (5507)323-1077-R2 du 21 / 12 /2007

Sous réserve d'une utilisation conforme à sa destination, aux spécifications et instructions accompagnant le produit.

Subjected to a use for which it is meant for and a use in accordance with the recommendations and requirements of the instruction manual.

Fait à Carrières-sur-Seine, Le 27 / 05 /2009

Signed in _____ on _____

(Signature et cachet de la société ou organisme)

(Signature and stamp of the company or organisation)



RECYCLAGE

Mode d'emploi



Préservons l'environnement !

IDK vous rappelle comment séparer les emballages recyclables des autres déchets.

LES BACS, SACS OU CONTENEURS JAUNES

- Toutes les bouteilles et flacons en plastique avec leurs bouchons, quelle que soit leur taille.
- Les boîtes et emballages en carton, les bidons de sirop, les boîtes de conserve, les canettes, les aérosols et les contenants en aluminium (barquettes...).
- Videz bien vos emballages avant de les jeter.
- N'y jetez pas : les sacs plastiques, les petits emballages plastiques tels que les pots de yaourts, de crème fraîche ou les barquettes en polystyrène, tout ce qui contient des restes, tels que les couches-culottes, les papiers salis ou gras, les mouchoirs en papier, les films plastiques enveloppant les magazines.

LES BACS OU CONTENEURS BLEUS

- Tous les journaux, magazines, revues et prospectus SANS LES FILMS PLASTIQUES.
- N'y jetez pas : les films en plastique de sur-emballage de journal.

LES BACS OU CONTENEURS VERTS

- Toutes les bouteilles et les flacons en verre, les bocaux en conserve, les pots en verre.
- N'y jetez pas : la faïence, les pots en terre, la vaisselle cassée, les ampoules électriques : CE NE SONT PAS DES EMBALLAGES.

LES POUBELLES TRADITIONNELLES OU BACS

- Tout ce qui est périssable, tout ce que vous ne jetez pas dans les poubelles jaunes, bleues ou vertes, ET TOUS LES EMBALLAGES SUR LESQUELS VOUS AVEZ UN DOUTÉ.
- Si vous avez un doute, vous pouvez toujours appeler votre mairie.

RECYCLAGE DES PILES ET DES ACCUMULATEURS

Les piles et accumulateurs représentent un réel danger pour l'environnement par les substances qu'ils contiennent s'ils ne sont pas recyclés.

Vous ne devez pas les jeter avec vos ordures ménagères, mais les amener dans les magasins équipés de collecteurs de piles.

POUR LES PRODUITS IDK

- Les emballages plastiques et cartonnés doivent être jetés dans les poubelles jaunes.
- Les produits IDK ne doivent pas être jetés avec vos déchets ménagers. Un système de collecte sélective pour ces produits est mis en place par les communes. Vous devez vous renseigner auprès de votre mairie afin d'en connaître les emplacements.
- Les produits électriques et électroniques contiennent en effet des substances néfastes pour l'environnement et la santé humaine et doivent être recyclés.

SYMBOLES



Le logo de Möbius : c'est le logo universel des matériaux recyclables depuis 1970. Le recyclage est un procédé par lequel les matériaux qui composent un produit en fin de vie (généralement des déchets industriels ou ménagers) sont réutilisés en tout ou en partie.



Le point vert : le point vert indique l'adhésion des entreprises au financement du programme Eco-Emballage afin de valoriser les déchets d'emballages ménagers. Il est présent sur 95% des emballages. Ceci ne signifie pas que votre emballage est recyclé.



La poubelle barrée : elle signifie que vous ne devez pas jeter le produit avec vos déchets ménagers. Il fait partie d'une collecte sélective mise en place par les communes.

